

Et



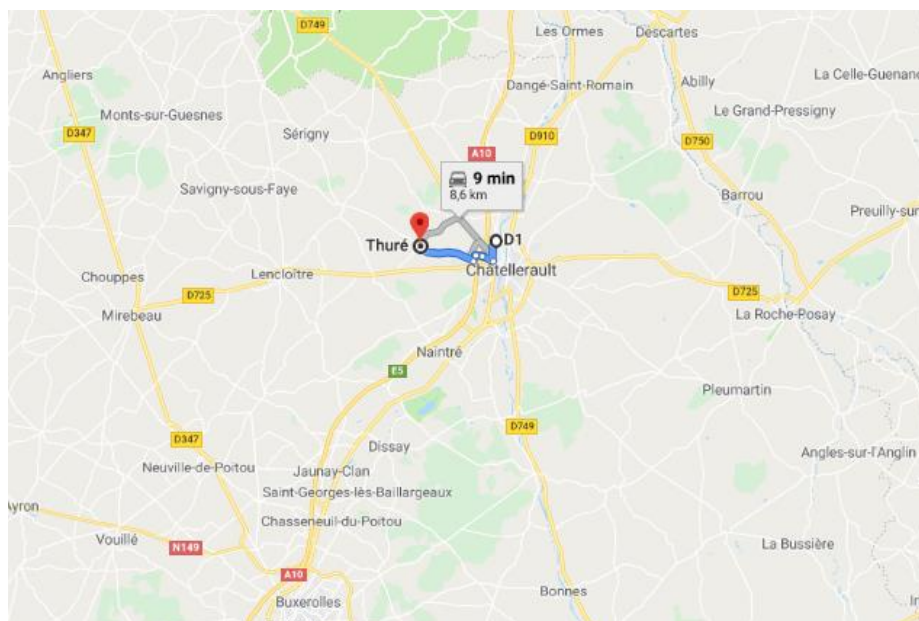
DIMANCHE 2 JUIN 2019

THURE

**Championnat Départemental
Cyclospor sur route**



PLAN D'ACCES



ACCUEIL

L'accueil et la remise des dossards se feront à **la mairie de THURE**.

Les dossards seront retirés contre la remise des licences et cartons cyclospport dûment complétés (Photo et signature). Les cyclospportifs et cyclospportives qui ne seront pas en mesure de présenter ces documents se verront refuser le départ.

PROGRAMME

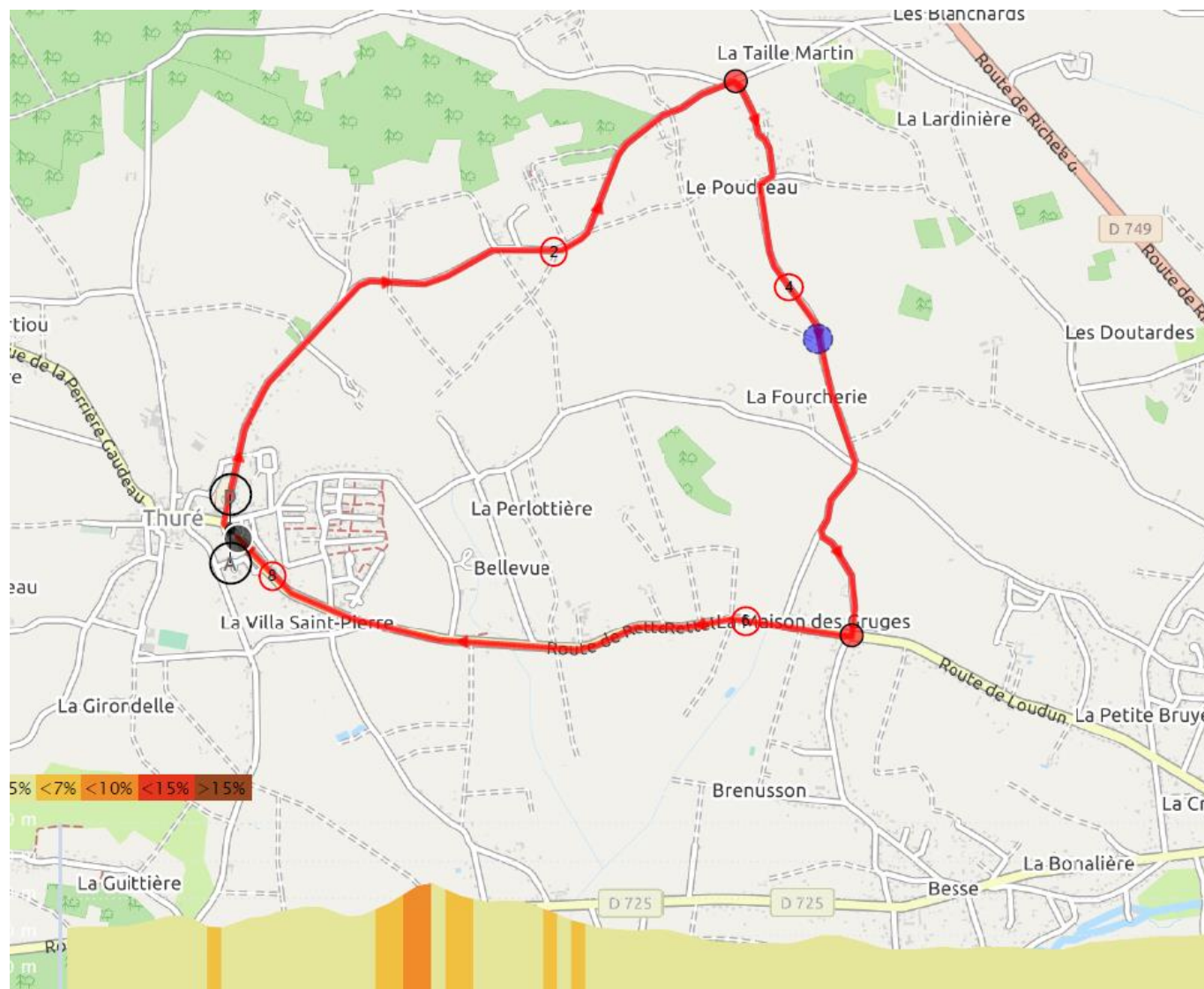
| | | |
|-------|--|----------|
| 13H30 | Remise des dossards | |
| 15H00 | Départ 1 ^{ère} catégorie | 10 tours |
| 15H02 | Départ 2 ^{ème} catégorie | 9 tours |
| 15H04 | Départ 3 ^{ème} catégorie | 8 tours |
| 15H04 | Départ catégorie JM et JF 15/16 ans (avec 3 ^{ème} catégorie) | 7 tours |
| 15H06 | Départ catégorie GS | 7 tours |
| 15H06 | Départ Féminines (avec catégorie GS) | 5 tours |
| 15H06 | Départ JM et JF 13/14 ans (avec catégorie GS) | 4 tours |
| 18H00 | Restitution des licences en échange des dossards Remise des récompenses suivie d'un vin d'honneur | |

Les cyclospportifs devront se présenter ¼ d'heure avant le départ de leur épreuve.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire lors de la reconnaissance du circuit, de l'échauffement des cyclospportifs et lors de la course.

PLAN DU CIRCUIT

Le championnat se déroulera sur un circuit de 8,250 kms. Openrunner N°9837924
Le départ et l'arrivée seront jugés sur la même ligne.



CATEGORIES

Le championnat se déroulera cette année par catégorie de valeur.

7 titres départementaux seront décernés :

- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- 3^{ème} catégorie
- Catégorie GS
- Féminines
- Jeunes 13-14 ans
- Jeunes 15-16 ans

IMPORTANT :

► Catégorie GS - Les championnats départementaux sont ouverts GSA et GSB qui courront ensemble. Il y aura un seul classement : « catégorie GS »

► Catégorie « 13/14 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. Il y aura un seul classement : « Jeunes 13/14 ans »

► Catégorie « 15/16 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. Il y aura un seul classement : « Jeunes 15/16 ans »

Le contrôle des braquets sera obligatoire pour :

- Les Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans : Développement maximum 7,01m
- Les Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans : Développement maximum 7,62m
- Blocage du dérailleur arrière non autorisé.

LE SURCLASSEMENT DES JEUNES

Voir le Règlement Médical de l'UFOLEP adopté par le CD. National le 11 avril 2008 (Article 7/4) :

Afin de respecter le développement physiologique des jeunes et faire en sorte que le sport contribue à maintenir l'individu en bonne santé, le surclassement des jeunes doit rester une démarche exceptionnelle à l'UFOLEP. Le surclassement des jeunes de 12 ans est interdit, y compris pour ceux qui ont la double appartenance.

D'autre part, pour toutes les « Activités Cyclistes » seul(e)s les « 2^e années d'une catégorie d'âge », donc les jeunes âgé(e)s de 14 ans et ceux (celles) âgé(e)s de 16 ans peuvent solliciter un surclassement qui nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical.

- Le surclassement d'une année, permet aux jeunes « 2^e années » dans une catégorie d'âge de pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (Ex : un Jeune de 14 ans participe avec les 15/16 ans). Il doit présenter avec sa licence l'avis du médecin rédacteur du certificat d'aptitude.
- Le certificat médical de surclassement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré.

ATTENTION !

Le surclassement, une fois accordé, a trois conséquences majeures :

1. A partir de la date de surclassement, celui-ci devient irréversible : le jeune ne pourra alors participer aux épreuves que dans la catégorie que lui a fait intégrer le surclassement, y compris dans les compétitions officielles (Championnats départementaux, régionaux ou nationaux).
2. Les impératifs de limitation de braquet liés à sa véritable catégorie d'âge disparaissent au profit de ceux de sa « catégorie de surclassé » (Ex : la limitation du développement à 7,62 m chez les 15/16 ans, tombe une fois surclassé en adultes).
3. Les épreuves par étapes (sur 2 jours ou plus) sont interdites aux jeunes 15/16 ans y compris aux jeunes âgés de 16 ans surclassés (Décision médicale).

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT

- Seul le règlement UFOLEP CycloSPORT National fera foi en cas de litige et/ou de réclamation. Le non respect de celui-ci entrainera la mise hors course du contrevenant.
- Le Championnat n'est ouvert qu'aux cycloSPORTifs et cycloSPORTives titulaires de la licence UFOLEP, validée depuis au moins 8 jours et du carton cycloSPORTif validé pour la saison en cours
- Cette épreuve est ouverte uniquement aux coureurs de la Vienne
- **Pour participer au championnat départemental, il faudra comme l'indique le règlement départemental, avoir participé à 3 épreuves du calendrier CYCLOSPORT UFOLEP 86 2019**
- Le cycloSPORTif devra courir dans sa catégorie de valeur le jour de l'épreuve.
- Les féminines devront courir (et seront classées) dans leur catégorie de valeur.
- Cette épreuve étant disputée par catégorie de valeur, les places et les points associés « compteront » pour la montée de catégorie comme une épreuve classique.
- L'échauffement en tenue de cycliste avec un dossard sera formellement interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Après l'arrivée il sera interdit de repasser la ligne à contre-sens et de repasser devant le podium.
- Seuls les véhicules officiels seront habilités à suivre ou à précéder les cycloSPORTifs. Les voitures individuelles ne seront pas autorisées à suivre la course et devront se conformer au plan de circulation mis en place.
- Tout cycloSPORTif ayant abandonné, qu'elles qu'en soient les causes, devra immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon le plus rapidement possible au podium.

- Sont interdits, les maillots de groupes sportifs professionnels et les maillots strictement publicitaires.
- Sont admis les vélos et les roues conformes à la réglementation UCI en vigueur. Les oreillettes permettant de communiquer avec l'extérieur sont interdites.
- **Tout contrevenant pris en faute sur un des points du présent règlement sera pénalisé et interdit de prendre le départ de son épreuve ou déclassé.**
- Participation au championnat national :
La participation aux championnats départemental et régional est obligatoire pour être sélectionné pour le championnat national. En cas de force majeure, une demande de dérogation devra être adressée à CTD CYCLOSPORT 86.
Le championnat régional servira de support pour déterminer l'ordre des sélectionnés.

RECLAMATIONS

Les réclamations ne pourront être émises que par écrit et dans les 30 minutes qui suivront l'arrivée de l'épreuve concernée. La réclamation devra être portée par le responsable du club dont le nom sera inscrit sur le récapitulatif des engagements.

Elle sera adressée au responsable de la commission Technique départementale, accompagnée du chèque de caution prévu (45 euros).

RECOMPENSES

Les récompenses seront remises à partir de 18h à la mairie de THURE.

Tous les cycloportifs récompensés devront absolument se présenter dans la tenue de leur club (Maillot et cuissard). Aucune récompense ne sera remise sans le port de cette tenue complète.
En cas d'intempéries, le port de la veste du club sera accepté.

Récompenses pour chaque catégorie :

- 1^{ère} un maillot de champion départemental, une médaille, un bouquet
- 2^{ème} une médaille, un bouquet
- 3^{ème} une médaille, un bouquet
- 4^{ème} un bouquet
- 5^{ème} un bouquet

CONTROLE MEDICAL

Immédiatement après l'arrivée d'une épreuve, il appartient à chaque cycloportif ayant pris le départ (ayant ensuite terminé ou abandonné) de s'assurer au podium s'il est retenu ou non pour le contrôle médical (contrôle anti dopage).

Les cycloportifs concernés par ce contrôle devront se conformer aux directives du médecin préleveur et de la personne chargée de les accompagner où aura lieu le contrôle la mairie de THURE.

En cas de refus de se soumettre au contrôle médical ou de non-présentation à celui-ci, un procès verbal de carence sera dressé.

En cas de contrôle positif, la Commission Nationale de lutte contre le dopage 1^{ère} instance de l'UFOLEP sera saisie du dossier.

ENGAGEMENTS

Les engagements se feront par catégorie de valeur sur les feuilles d'engagement prévues à cet effet.

Ces feuilles d'engagement devront obligatoirement comprendre :

- Le nom et le prénom du cycloportif
- La date de naissance
- Le n° de licence et l'appartenance éventuelle à une autre fédération.

Le montant des engagements est de 7 euros par cycloportif, y compris pour les jeunes 13/14 ans, 15/16 ans.

Le dossier complet d'engagement devra comprendre :

- Les listes d'engagés par catégorie
- Le récapitulatif des engagements (signé par le président du club)
- Les noms et coordonnées (téléphone et adresse) du responsable du club présent sur le championnat
- La photocopie des certificats médicaux de surclassement
- Le chèque correspondant au montant des engagements à l'ordre de l'AC NEUVILLE.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE
IL N'Y AURA PAS D'ENGAGEMENT SUR PLACE**

Engagement à adresser avant le **vendredi 24 MAI 2019 dernier délai** à :

Magali LECOINTRE
24 rue des Frères Quintard
86170 NEUVILLE DE POITOU
06.18.24.49.17 ac.neuville@laposte.net

FICHE D'ENGAGEMENT

Attention de fournir la photocopie des éventuels certificats de surclassement.

Nom complet du club :

| Nom | Prénom | Date de naissance | N° de licence | Catégorie |
|-----|--------|-------------------|---------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| CATEGORIES | Nombre de coureurs | Montant engagements |
|----------------------------|--------------------|---------------------|
| 1 ^{ère} catégorie | | |
| 2 ^{ème} catégorie | | |
| 3 ^{ème} catégorie | | |
| Catégorie GS | | |
| FEMININES | | |
| JM et JF 15/16 ans | | |
| JM et JF 13/14 ans | | |
| TOTAL | X 7€ | = |

Chèque à l'ordre de l'AC NEUVILLE.

Fait à

Le / /2019

Tampon et signature du Président du club :

Engagement à adresser avant le **vendredi 24 MAI 2019 dernier délai** à :

Magali LECOINTRE
24 rue des Frères Quintard
86170 NEUVILLE DE POITOU
06.18.24.49.17 ac.neuville@laposte.net